

Ville d'OBERNAI



Plan Local d'Urbanisme

P.L.U. Arrêté

5.f. Servitudes d'Utilité Publique

Liste

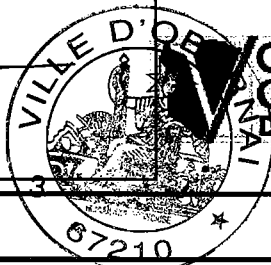
Révision N°2 du POS et
transformation en PLU

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 17 décembre 2007

A Obernai le 20 DEC. 2007

Le Maire
Bernard FISCHER



CONSEIL
GENERAL
DU BAS-RHIN



	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
AS1		IAC3	<p>Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables</p> <p><u>Forages du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs :</u></p> <p><u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 2"</u> situé à Bischoffsheim : - périmètres de protection rapprochée et éloignée</p> <p><u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 3"</u> situé à Obernai : - périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles</p>	<p>Arrêté préfectoral du 28 janvier 1975</p>	<p>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AS1	IAC3 (suite)	<p>Commune d'Heiligenstein :</p> <p>Sources Niedermunster (02717X0041) et Saint Jacques (02717X0042) situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p> <p>Mense Episcopale de Strasbourg (Couvent du Mont Sainte Odile) :</p> <p>Sources Saint Nicolas (02717X0059) et Sainte Odile (002717X0045) situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p>		<p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p>	<p>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 2, rue des Mineurs B.P. 1003/F 67070 STRASBOURG</p>
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Servitudes de protection des monuments historiques</p> <p>1) - Rempart Monseigneur Freppel : église catholique Saints Pierre et Paul : autel du Saint Sépulcre</p> <p>2) - Tour et chœur de l'ancienne église de la chapelle - Beffroi et chapelle dite "Kappelturm"</p> <p>3) - Rempart Monseigneur Freppel : Chapelle de la Vierge et Mont des Oliviers dans le cimetière</p> <p>4) - Rue du Général Gouraud : Hôtel de Ville</p> <p>5) - Place du Marché : Ancienne boucherie, dite halle au blé</p>	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques	<p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p> <p>Inv. M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Cl. M.H. le 6 mars 1980</p> <p>Inv. M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p> <p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- Lieudit Saint-Léonardsau : Domaine de la Léonardsau - château : façades et toitures en totalité; à l'intérieur au rez-de-chaussée : vestibule d'entrée, chambre alsacienne, salon 1900 et grand salon avec leur décor</p> <p>- Parc du domaine de la Léonardsau : le parc dans son aménagement d'origine</p> <p>6) - Rue du Chanoine Gyss : Puits à six seaux</p> <p>- Lieu-dit Truttenhausen : vestiges de l'église de l'ancien couvent des Chanoines réguliers de St Augustin</p> <p>- Rue du Château : Ancienne église Saint Jean Baptiste d'Oberlinden, dite Oberkirch : vestiges</p> <p>7) - Vieux remparts</p> <p>- Rue Athic : maison dite "Maison natale de Sainte Odile", façades et toitures</p> <p>8) - 3, rue de la Croix : maison</p> <p>9) - 1, rue Dietrich : oriel sur la façade principale</p> <p>10) - 28, rue Dietrich : façades sur rue et sur cour, et escalier à vis</p> <p>11) - 7, Place de l'Etoile : passage d'entrée, façades sur cour avec galeries et tour d'escalier</p> <p>- 3, bis rue de Gail : maison dite "Cour de Gail", façades et toitures, porte d'accès du pressoir, datée de 1683</p>		<p>Inv. M.H. le 26 mars 1986</p> <p>Inv. M.H. le 7 décembre 1990</p> <p>Cl. M.H. 3 juillet 1900</p> <p>Inv. M.H. le 5 décembre 1984</p> <p>Inv. M.H. le 26 mars 1986</p> <p>Cl. M.H. le 6 décembre 1898</p> <p>Cl. M.H. 25 novembre 1981</p> <p>Inv. M.H. le 7 octobre 1931</p> <p>Inv. M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inv. M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 26 mars 1986</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- 43, rue du Général Gouraud : ancienne synagogue, façades sur cour et sur rue des ailes ouest et sud, avec sa rampe console sculptée dans le passage d'entrée</p> <p>12) - 57, rue Clémenceau (anciennement 61, rue du Gal Gouraud) : façades et toitures</p> <p>13) - 68-70, rue du Général Gouraud : Cour Fastinger façades sur rue, façades avec galeries sur cour, toitures et puits dans la cour</p> <p>14) - 198, rue du Hell Oberkirch (anciennement 145, rue du Gal Gouraud) : maison</p> <p>15) - 20, place du Marché : façades et toitures</p> <p>- Place du Marché : oriel daté de 1575</p> <p>16) - 8, rue des Pèlerins (anc.9) : façade et toitures</p> <p>17) - 5, rue Sainte Odile : porte sur rue (démolie)</p> <p>18) - 24, rue Sainte Odile : Ancienne maison des bains : façade, salle de l'ancien bassin, salle avec puits et cellier en dépendant</p> <p>- 90, rue du Général Gouraud : Restaurant "A la Cloche" : façades et toitures sur rue y compris les verrières du rez-de-chaussée; salle à manger avec lambris et cycles peints sur les murs et le plafond</p> <p>- 13-14, rue des Pèlerins : maisons : vestiges romans intérieurs et extérieurs dans les numéros 13 et 14; maison renaissance qui surbâtit la partie nord du numéro 14</p>		<p>Inv. M.H. le 5 décembre 1984</p> <p>Inv. M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inv. M.H. le 8 juillet 1929</p> <p>Inv. M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inv. M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Inv. M.H. le 15 avril 1958</p> <p>Cl. M.H. le 3 septembre 1921</p> <p>Inv. M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 19 septembre 1995</p> <p>Inv. M.H. le 18 novembre 1993</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz	14	IIAa1 Electricité	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex RTE EDF Transport SA GET Lorraine BP 80428 Allée Philippe Lebon 57954 montigny-les-Metz Cedex
			<u>Lignes électriques exploitées par R.T.E - E.D.F. :</u> - ligne 2 x 400 kv MARLENHEIM - MUHLBACH / BEZAUMONT			
			<u>Lignes électriques exploitées par EDF - GDF :</u> lignes 20 kv			EDF Gaz de France Distribution Alsace 2, rue de l'III 68110 ILLZACH

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I4	IIAa1 Electricité (suite)	<p><u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne 63 kv Altorf-Molsheim-Obernai (C379) - ligne 63 kv Benfeld-Obernai (C346) - ligne 63 kv Molsheim-Obernai-K2 (C375) - ligne 20 kv Bernardswiller-rue des Vignes (B789) - ligne 20 kv Bischoffsheim-ZA les Acacias (B739) - ligne 20 kv Bourgheim-vignoble (B634) - ligne 20 kv Meistratzheim-Ste Odile (B851) - ligne 20 kv Obernai-Aluplast (B764) - ligne 20 kv Obernai-Europe sud 3 (B765) - ligne 20 kv Obernai-Gertwiller (B748) - ligne 20 kv Obernai-Hager CIR (B763) - ligne 20 kv Obernai-Kronembourg 1 (B857) - ligne 20 kv Obernai-Kronembourg 2 (B629) - ligne 20 kv Obernai-Kronembourg 2 (B629A) - ligne 20 kv Obernai-Maxi coop (B604) - ligne 20 kv Obernai-Rieffel (B645) - ligne 20 kv Obernai-ZI nord (B602) - ligne 20 kv Obernai-rte vers Bernardswiller (B849) 			Electricité de Strasbourg 26, Boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg Cedex 9
			Les lignes basse tension ne sont pas reportées sur les plans de servitudes pour des raisons de lisibilité du document graphique			

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	<p>Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz</p> <p><u>Pour information (non soumis à servitudes) :</u></p> <p><u>Canalisations exploitées par Gaz de BARR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - canalisation HP diamètre 150, sous le Boulevard de l'Europe au nord du giratoire (domaine public), puis diamètre 160 au sud du giratoire (RD 426, domaine public) - canalisations moyenne et basse pression 	<p>Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906</p> <p>Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964</p>		<p>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Gaz de BARR 20, rue du Général Vandenberg 67140 BARR</p>
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	<p>Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p><u>Ligne de SELESTAT à STRASBOURG</u></p>	<p>Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer</p> <p>Décret du 30 octobre 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942, relative à la servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau</p>	La loi elle même	<p>S.N.C.F.</p> <p>Direction Régionale de Reims Agence Immobilière Régionale Pôle Urbanisme 17, rue André Pingat 51100 REIMS</p>
La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes						

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Réseau routier		IIDd				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations <u>R.D. 500</u>	Articles 4 et 5 de la loi n° 69.7 du 3 janvier 1969 relative aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale	Décret du 1er septembre 2003	Conseil Général du Bas-Rhin Service des routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9
Circulation aérienne		IIDe				
	T5	IIDe2	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne <u>Servitudes de dégagement</u> <u>Aéroport de STRASBOURG - ENTZHEIM</u> Altitude à ne pas dépasser : 301 mètres N.G.F.	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 12 novembre 1980	Direction Départementale de l'Équipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception</p> <p><u>Faisceau hertzien BARR - OBERNAI :</u></p> <p>- zone secondaire de dégagement de 50 mètres de large et de 1000 mètres de long</p> <p>Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 205 mètres à 188 mètres</p> <p>- zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large</p> <p>Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 275 mètres à 205 mètres</p> <p><u>Faisceau hertzien MARCKOLSHEIM - STRASBOURG - NORDHEIM :</u></p> <p>- zone spéciale de dégagement de 300 mètres de large</p> <p>Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 270 mètres à 280 mètres</p>	<p>Code des postes et des Télécommunications</p> <p>Articles L.54 à L.56</p> <p>R.21 à R.26 et R.39</p>	<p>Décret du 20 mars 1990</p> <p>Décret du 26 mars 1981</p>	<p>Télédiffusion de France</p> <p>Direction Régionale Est</p> <p>Délégation Territoriale Alsace</p> <p>8, rue Gay Lussac</p> <p>B.P. 68 ECKBOLSHEIM</p> <p>67038 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT3	IIE3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications <u>Câbles de transmission FT 1 à 6</u>	Code des Postes et des Télécommunications Article L.48 (alinéa 2)	Posés en domaine public et privé	France Télécom-U.R.R.Alsace Service SOVTEL 1, rue René Laennec BP 90011 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG Cedex
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Salubrité publique		IVA				
Cimetières		IVAa				
	Int1	IVAa1	Servitudes relatives aux cimetières	Code des Communes Articles L.361-1 et L.361-4		Commune de OBERNAI Place du Marché 67213 OBERNAI Cedex
			Les alignements résultant des plans généraux d'alignement institués les 5 février 1900 et juin 1961 sur les routes départementales n° 422, 426, 109, 322 sont abandonnés.			